



Commission des dynamiques territoriales

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Partenariats pour l'année 2015 entre le Département et des associations environnementales

Rapport n° CP/2015/240

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter la poursuite des partenariats entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et les associations en matière d'environnement.

Il s'agit également de proposer l'individualisation des crédits de fonctionnement 2015 sur ces partenariats et sur des cotisations.

Une des subventions proposées a fait l'objet d'un acompte (Conservatoire Botanique d'Alsace).

I. POURSUITE DES PARTENARIATS – PROGRAMMES ANNUELS D' ACTIONS 2015

1. Programme d'action 2015 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 et permet, par le biais de conventions annuelles, de réaliser des actions récurrentes (revue Ciconia, Atlas des oiseaux nicheurs, analyse liée à la mortalité des oiseaux) et aussi des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple. Le Département y apporte un soutien à hauteur de 12 000 € par an.

En 2014, La LPO et le Département ont convenu de reconduire ce partenariat pour les trois prochaines années, autour des axes suivants :

- mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaire en convergence avec les actions portées ou soutenues par le Département ou des communes dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN),
- missions d'expertises ponctuelles techniques ou pédagogiques : mobilisations ponctuelles de salariés, étude bénévole sur des dossiers en lien avec les actions du SDEN et des autres politiques départementales (Haut-Koenigsbourg, protocole abattage, aménagement foncier,...),
- suivi et inventaire des populations de cincle plongeur,
- analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Il porte sur l'enveloppe financière renouvelée (11 520 €).

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la LPO sur une base ajustée à 10 944 € au titre de l'année 2015.

2. Programme d'action 2015 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 avec l'association BUFO

Depuis 2008, un partenariat a été noué avec l'association BUFO autour de la connaissance et la préservation des amphibiens (21 000 € attribués en 2014).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016, BUFO et le Département ont convenu de poursuivre un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec les politiques du Département, et plus globalement avec les collectivités locales.

Dans le détail, il porterait sur :

- le suivi des populations et la protection du crapaud vert (en particulier des mesures compensatoires de Molsheim),
- la mesure de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en lien avec les sites du SDEN,
- le suivi des populations de Pélobate brun sur les sites de Lauterbourg, Leutenheim et Fort-Louis,
- l'expertise - conseil (appui au projet d'aménagement des collectivités locales et du Département).

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec BUFO sur une base ajustée à 19 950 € pour 2015.

3. Programme d'action 2015 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016 avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et un monitoring efficace de notre politique environnement,
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) mais aussi pour les outils de planification et d'urbanisme menés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets financés depuis leur origine par le Département du Bas-Rhin (à hauteur de 25 084 € en 2014) :

- le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA) qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents,
- le projet d'Atlas de la biodiversité est un projet associatif qui a démarré en 2006, et a vocation à faire un état des lieux plus fin sur l'ensemble de la Région.

Pour la période 2014/2016, ODONAT a proposé à l'ensemble de ses partenaires (Etat, collectivités) de reprendre l'architecture de son action et donc des partenariats autour du projet « Biodiv' Alsace », portail et plateforme de connaissances, structuré par :

- les suivis mis en place dans les Indicateurs de la Biodiversité en Alsace depuis 2005, ainsi que le portail de collecte et de validation des informations naturalistes,
- un accès renforcé à ces informations de bases ou synthétiques pour le grand public, les collectivités,
- une approche territoriale et cartographique avec la possibilité d’avoir un accès rapide et ergonomique aux données concernant un territoire (à l’échelle minimale de la commune).

Il est proposé de poursuivre le partenariat en 2015 sur la base d’une aide annuelle ajustée à 23 830 €.

4. Programme d’action dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs avec le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA)

Ce partenariat avec le GORNA est en place depuis de nombreuses années, et permet par le biais de conventions annuelles, de réaliser des actions récurrentes. Le Conseil Départemental est le principal partenaire du GORNA qui assure la gestion et la logistique du Centre de sauvegarde de la faune sauvage implanté à Neuwiller-les-Saverne, et ce depuis sa création.

L’action principale reste naturellement le fonctionnement du centre de sauvegarde avec comme objectifs un taux de relâcher supérieur à 50% des accueils ainsi que le maintien de la qualité de service et de conseils auprès des découvreurs d’animaux en détresse.

Le bilan de la convention 2012-2014 est positif, mais il est délicat de s’engager dans un partenariat pluriannuel dans ce contexte instable d’évolution des compétences.

Pour 2015, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l’association à concurrence d’un montant ajusté à 28 728 € pour son fonctionnement, en prorogation des principes de la convention pluriannuelle 2012-2014.

5. Programme d’action dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs avec Alsace Nature

Depuis 1999, une action partenariale a été engagée avec l’association Alsace Nature autour d’actions de sensibilisation sur les collines calcaires sous-vosgiennes pendant trois ans.

Depuis, ce programme a fait l’objet de renouvellements successifs et a permis de travailler sur des sujets variés : les collines sèches, la protection des rieds, le hamster, le partenariat avec les collectivités locales...

Cette démarche permet notamment une approche croisée avec les priorités départementales des actions réalisées par Alsace Nature, et constitue un appui à des projets de préservation des sites portés par les communes ou le Département.

Le partenariat 2013-2015 s’articule autour des axes suivants :

- aménagement foncier et environnement : identification des enjeux environnementaux et information des acteurs afin d’aboutir le plus en amont à la prise en compte des enjeux environnementaux et de préservation de ces espaces,
- corridors écologiques et urbanisme : identification sur la base d’exemples concrets des problématiques de mise en œuvre du Grenelle, afin de déboucher sur des préconisations méthodologiques pour la « grenellisation » des documents d’urbanisme,

- Eco-routes : identification et réflexion autour des problématiques de points noirs et de prévention des impacts routiers sur la nature,
- Schéma Départemental des Espaces Naturels : poursuite des partenariats en place pour la préservation d'espaces naturels, notamment autour de la mobilisation de la société civile sur les problématiques de valorisation des produits du Ried.

Pour la réalisation du programme 2015, détaillé dans la convention financière annuelle, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 27 360 €.

6. Programme d'action dans le cadre de la convention pluriannuelle avec le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA)

Depuis sa création, le GEPMA est un partenaire régulier sur différents sujets techniques (les problématiques de cohabitation entre les mammifères et nos concitoyens, la conservation et la prise en compte des chauves-souris ou encore du grand hamster).

Aussi, un partenariat a été mis en place pour la période 2011-2013, autour d'objectifs convergeant avec les actions du Département liées aux Schéma Départemental des Espaces Naturels ou à la démarche Ecoroute.

Ce partenariat s'est concrétisé par une subvention au GEPMA de 10 000 € par an ramenée depuis 2013 à 9 600 €.

Pour la période 2014-2016, l'association et le Département ont convenu de poursuivre leur travail autour des mêmes bases, à savoir :

- actions de connaissance et de protection en lien avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels (sites du CSA, sites ENS de Leutenheim et de Lauterbourg, projet sur le site du Haut-Koenigsbourg...)
- actions de connaissance et de protection en lien avec le programme castor ayant fait l'objet d'initiatives conjointes de réintroduction, (suivi des populations, animation du réseau bénévole...)
- formation des observateurs (grand public, socioprofessionnels, bureaux d'études,...),
- protocoles abattages chiroptères : élaboration, test et animation du protocole en lien avec les différents partenaires (LPO, CUS,...), définition d'une offre de formation adaptée...
- sensibilisation du grand public (sorties naturalistes, soirées publiques,...) et conseils aux particuliers (« médiation » faune sauvage en particulier sur les chiroptères et les mustélidés)
- ces différentes pistes de travail seront déclinées autour des espèces prioritaires pour le territoire du Bas-Rhin (castor, chiroptères...).

Ces orientations font l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs, dont les actions sont déclinées annuellement par le biais d'une convention financière.

Pour la réalisation du programme 2015, détaillé dans la convention financière annuelle, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 120 €.

7. Programme d'action 2015 avec le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA)

Depuis 15 ans, de nombreuses réunions entre l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse et l'Université Louis Pasteur, sans oublier la Société Botanique d'Alsace, ont permis de définir les grandes orientations du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) correspondant à la mise en réseau des structures existantes.

Le rôle de cette structure vise notamment :

- à la conservation ex-situ des plantes menacées en Alsace,
- au stockage et à l'exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales,
- à la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques),
- à l'expertise pour les collectivités, les administrations de la biodiversité végétale,
- à la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

La structure juridique retenue pour ce conservatoire est celle d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec une répartition des droits et obligations des membres calculée au prorata de leurs participations aux frais de fonctionnement. L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'un accord du Conseil Général le 28 juin 2004, et a fait l'objet d'un second examen en décembre 2005 suite à une répartition des parts et compétences entre villes et Communautés urbaines ou d'agglomérations.

Après différentes étapes, les statuts du GIP ont été approuvés par les différents ministères de tutelle. Une première réunion constitutive du conseil d'administration du Conservatoire Botanique d'Alsace s'est déroulée le 26 janvier 2011 et a permis d'élire Madame THOMAS, conseillère régionale, à la tête de cette structure.

Dès lors, les premiers travaux ont débuté quant à la connaissance de la flore et des habitats, ainsi qu'en appui aux actions des membres, comme des actions de transplantations d'espèces protégées impactées par des projets routiers, pour ce qui concerne le Département.

Conformément à notre engagement, il est proposé de financer le CBA à hauteur de 20 000 € au titre de la contribution 2015 à son fonctionnement.

Le Département a voté son budget primitif le 24 avril 2015. Dans l'attente de ce vote, l'assemblée avait délégué au Président l'autorisation de verser des acomptes. Ces acomptes étaient plafonnés à 50 % du montant de la subvention votée en 2014. Les organismes bénéficiaires devaient répondre aux critères posés par la délibération du Conseil Départemental en date du 8 décembre 2014 portant décision modificative n° 3. Un acompte de 10 000 € a été versé au CBA.

II. COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département adhère en tant que personne morale à diverses associations (lutte contre la rage, ARIENA, APRONA, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...) et doit donc verser sa contribution annuelle à ces différents organismes.

En cas d'accord de votre part, les montants suivants seraient à prélever sur les enveloppes correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29035	65-6574-738	45 000,00 €	45 000,00 €	19 950,00 €
29036	65-6574-738	100 000,00 €	100 000,00 €	99 982,00 €
22808	65-65738-738	27 500,00 €	17 500,00 €	10 000,00 €
31842	011-6281-928	15 000,00 €	6 832,14 €	6 832,14 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2015 :

- *à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 10 944 €,*
- *à l'association BUFO, une subvention de 19 950 €,*
- *à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 23 830 €,*
- *au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 28 728 €,*
- *à l'association Alsace Nature, une subvention de 27 360 €,*
- *au Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 9 120 €,*
- *au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 20 000 €. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 10 000 €.*

Elle décide de verser 6 832,14 € au titre des cotisations 2015 à diverses associations (Lutte contre la rage, Ariena, Aprona, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...).

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2015 pour les bénéficiaires suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Alsace Nature et GEPMA. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

2. Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace qui a bénéficié d'un acompte de 10 000 €, le solde sera versé en fin d'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières 2015 à intervenir entre le Département et les organismes suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Alsace Nature, GEPMA, Conservatoire Botanique d'Alsace (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY